

Le Bloc Québécois propose d'aider nos aînés

Le Bloc Québécois a déposé un projet de loi visant à combler les importantes lacunes qui subsistent toujours au sein Supplément du revenu garanti (SRG).

Depuis le début des années 2000, le Bloc Québécois s'est fait le porte-parole à Ottawa des personnes âgées les plus démunies lorsqu'il a soulevé les nombreux problèmes liés au Supplément de revenu garanti, problèmes qui font en sorte qu'aujourd'hui encore, des milliers d'aînés à faible revenu sont privés chaque année de milliers de dollars auxquels ils ont droit.

Pour offrir un minimum de dignité

Le projet de loi du Bloc Québécois prévoit la

pleine rétroactivité des montants dont les prestataires ont été privés en raison des problèmes liés à la gestion du programme, une hausse de 110 dollars par mois des montants accordés en vertu du SRG, une hausse de l'allocation au survivant au même niveau que les prestations du SRG, l'inscription automatique pour les personnes de 65 ans et plus qui y ont droit ainsi que le versement des prestations pour une période de six mois pour les conjoints des prestataires après leur décès.

En 2001, plus de 270 000 personnes âgées, dont 68 000 Québécoises et Québécois parmi les plus vulnérables de notre société, étaient privées de prestations alors qu'elles y avaient droit. Plusieurs ignoraient jusqu'à l'existence du SRG.

De concert avec les groupes de défense des retraités et des aînés, Le Bloc Québécois a vigoureusement dénoncé les irrégularités du programme, ce qui a permis de résoudre certains des problèmes liés à l'accès aux prestations. Mais des problèmes extrêmement sérieux demeurent, notamment en ce qui concerne les montants qui sont dus de façon rétroactive ou encore au sujet de la hauteur des prestations. Il en coûterait 940 millions de dollars par an pour mettre en œuvre les recommandations soumises par le Bloc Québécois, ce qui permettrait d'offrir une dignité minimale à un million de pensionnés au Québec et au Canada.